

PROCÈS-VERBAL de la séance EXTRAORDINAIRE des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, lundi 21 août 2023 à 18 h 31.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Josée Castonguay, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Sont absentes : mesdames Marie-Ève Mondor et Lucie Ouellet, conseillères.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance.

**AVIS SPÉCIAL DE CONVOCATION ET CERTIFICAT**

*Le directeur général et greffier-trésorier fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été transmis à tous les membres du conseil, incluant les conseillères absentes, mesdames Marie-Ève Mondor et Lucie Ouellet.*

2023-08-353

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que la séance extraordinaire soit ouverte à 18 h 31.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-08-354

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Raccordement du puits 6.3 – dépôt de soumissions;
2. Demande de permis PIIA – 405, rue Sainte-Marie. **[retiré]**

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-08-355

**RACCORDEMENT DU PUIITS 6.3 – DÉPÔT DE SOUMISSIONS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par appel d'offre public pour le raccordement du puits 6.3;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues et déposées, soit :

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
T.G.C. inc.	1 975 000,00 \$
Généreux Construction inc.	1 930 108,32 \$
Les entreprises Denexco inc.	2 144 833,34 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal octroie au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Généreux Construction inc., le contrat pour le raccordement du puits 6.3, au coût de 1 930 108,32 \$ (taxes incluses), et ce, tel que défini au devis.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE QUESTION**

**2023-08-356**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 18 h 34.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

---

André Villeneuve, maire

---

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

*Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*André Villeneuve, maire*